



Prévention incendie lors du pressage de foin en grange

Souvent, on presse du foin directement depuis le tas dans la grange, que ce soit pour faire de la place avant un nouvel engrangement, ou pour optimiser l'exploitation de l'installation de séchage en procédant à plusieurs coupes successives. Toutefois, cette manière de faire comporte des risques d'incendie accrus.

Ici, le risque ne réside pas dans le foin uniquement, comme dans le cas de l'auto-échauffement du stock, mais dans la combinaison de matières facilement inflammables et de la chaleur ou des étincelles qui peuvent être produites par les machines. Dans une telle situation, un incendie peut se propager extrêmement rapidement, en raison de la quantité et du type de matières inflammables présentes (charge calorifique).

Dès lors, si l'on presse du foin directement depuis le tas dans la grange, il est nécessaire de prendre des mesures particulières en vue de prévenir les incendies. Les recommandations figurant ci-dessous visent à sensibiliser aux dangers d'incendie inhérents à un tel travail. Elles ne remplacent en aucun cas les prescriptions de protection incendie qui sont en vigueur, ni les éventuelles directives publiées par les autorités cantonales compétentes.

Dangers invisibles : la chaleur et les gaz d'échappement

Lors du pressage, le tracteur et la presse à fourrage fonctionnent à plein régime. Le moteur ainsi que le système d'échappement, plus particulièrement, atteignent des températures élevées, et celles-ci peuvent très facilement enflammer le foin sec. La situation devient particulièrement critique lorsque des matières inflammables peuvent tomber et entrer en contact avec des composants chauds des machines. Par exemple, pendant que le bras de la grue à foin passe au-dessus du tracteur, du foin pourrait se détacher et chuter sur le tuyau d'échappement. Autre situation critique : lorsque des gaz d'échappement chauds rencontrent des matières inflammables.



Cet incendie s'est déclenché pendant que du foin était pressé dans la grange. Lors du transfert de foin au moyen de la pince à fourrage, du foin s'est détaché et est tombé sur le tube de prolongement du tuyau d'échappement du tracteur. (Photo : Police cantonale lucernoise)



Crasse et entretien insuffisant : des causes d'incendie potentielles

Outre la chaleur, la poussière joue également un rôle décisif. En combinaison avec de l'huile ou de la graisse, elle forme des dépôts, qui peuvent s'accumuler sur des composants chauds ou mobiles des machines. Or, pendant les travaux de pressage, de nombreux composants de machines fonctionnent à plein régime.

Si ces machines ne sont pas soigneusement entretenues et régulièrement nettoyées, des frottements indésirables apparaissent. Ils sont susceptibles de générer une surchauffe, et en combinaison avec de la crasse, ils risquent de déclencher un incendie. Un entretien régulier est donc absolument nécessaire. De plus, avant le début des travaux, il est essentiel de vérifier que la combinaison de machines est vraiment prête à être mise en service. Cela comprend notamment :

- effectuer le graissage, afin d'éviter que des composants ne surchauffent ;
- vérifier l'état général et l'étanchéité des tuyaux des systèmes hydrauliques ;
- nettoyer les machines : ôter toutes les anciennes saletés (poussière, résidus d'huile, dépôts de crasse), avec une attention particulière aux composants qui s'échauffent ou qui servent au refroidissement ;
- s'assurer de la présence d'un moyen d'extinction en quantité suffisante sur la machine.

N'effectuer le pressage qu'à ciel ouvert

Réaliser des travaux de pressage dans un bâtiment est particulièrement critique. D'une part, la chaleur risque de s'accumuler, et d'autre part, la concentration de poussière est plus élevée, de grandes quantités de matières combustibles sont présentes, et les chemins de fuite sont plus restreints.

Dès lors, le principe de base est de réaliser les travaux de pressage à l'extérieur des bâtiments. Le chargement de la presse depuis la grange, au moyen d'un engin élévateur ou d'une grue, doit être organisé en conséquence. Si cela s'avère réellement impossible, il faut au moins que le tracteur soit placé à l'extérieur du bâtiment, et il est essentiel de s'assurer que les gaz d'échappement n'entrent pas dans le bâtiment. Dans tous les cas, les directives de l'autorité de protection incendie compétente doivent être respectées.

L'aire de travail doit être aménagée de telle sorte que la sécurité de toutes les personnes impliquées soit garantie et qu'il soit possible de réagir rapidement en cas d'incendie. Le tracteur, le doseur ainsi que la presse doivent être disposés de manière bien organisée et avec suffisamment d'espace tout autour. Les matériaux qui ne sont pas nécessaires pour les travaux doivent être éloignés de l'aire de travail, a fortiori s'ils sont combustibles.



Principe de base : réaliser les travaux de pressage à l'extérieur des bâtiments. (Photo : Bourguet Mécanique SA)



Vigilance permanente

Même avec la meilleure des préparations, il se peut que des incidents se produisent. Tout bruit inhabituel, odeur suspecte ou élévation de température doit être pris au sérieux. Dans un tel cas, stopper les machines, élucider la cause et éliminer le problème, et ne reprendre les travaux qu'après cela.

Des nettoyages intermédiaires pendant les travaux contribuent à prévenir les dépôts inflammables, les surchauffes et les accumulations de chaleur. En outre, les programmes de régénération des filtres à particules produisent des températures extrêmement élevées. Ils ne doivent jamais être effectués dans un bâtiment, à proximité d'un bâtiment ou à proximité de matières inflammables.

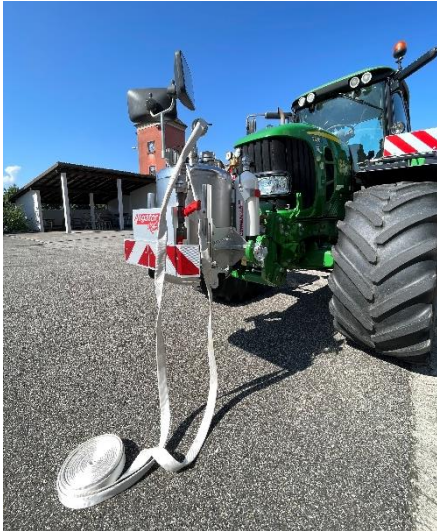
Lorsque les travaux sont terminés, il convient de placer la combinaison de machines sur une surface incombustible à l'air libre pour la laisser refroidir, avant qu'elle soit rangée dans un bâtiment approprié. Vous trouverez de plus amples conseils au sujet du parcage sûr des véhicules sur la page suivante : www.bfb-cipi.ch/agriculture-vehicules

Les bons gestes en cas d'urgence

Un plan d'urgence simple et clair permet de garantir des réactions adéquates en cas d'incendie. Avant de commencer les travaux, ce plan doit être expliqué à toutes les personnes impliquées. En particulier, les questions suivantes doivent être abordées ou clarifiées : Les personnes impliquées disposent-elles d'une formation suffisante en matière de protection incendie et de lutte contre le feu ? Où se trouvent les moyens d'extinction ? Les numéros d'urgence sont-ils connus et disponibles pour déclencher une alarme (sapeurs-pompiers 118, enregistré dans les téléphones, ou via une application d'appel de secours, telle que EchoSOS) ? L'emplacement des travaux est-il couvert par le réseau mobile ?



Des moyens d'extinction doivent être présents sur la machine en quantité suffisante. (Photo : SPAA)



Les moyens d'extinction doivent être disponibles directement sur l'aire de travail, par exemple sous forme d'extincteurs portatifs ou d'un poste incendie directement accessible.

Le système mobile d'extinction Alligator 130 contient 130 litres d'eau et d'agent moussant, et il permet une intervention rapide en cas d'incendie. Fournisseur : entreprise de travaux agricoles Fiechter Lohnunternehmung GmbH, Kappelen. (Photo : SPAA)

Vous trouverez de plus amples informations sur la prévention incendie dans l'agriculture sur les pages suivantes : www.bul.ch/fr-ch/prevention-des-incendies et www.bfb-cipi.ch/agriculture

Contact presse :

Thomas Frey, directeur du Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA
Tél. +41 (0)62 739 50 40, thomas.frey@bul.ch

Rolf Meier, service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI
Tél. +41 (0)31 320 22 82, media@bfb-cipi.ch



Prévention incendie dans l'agriculture

Il arrive régulièrement que des incendies pouvant avoir des conséquences potentiellement graves pour les personnes, les animaux et les bâtiments surviennent dans des exploitations agricoles. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI et le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA ont conclu un partenariat afin de mieux sensibiliser les responsables d'exploitations agricoles, leurs familles et leurs collaborateurs aux dangers d'incendie et de leur proposer des mesures de prévention faciles à mettre en œuvre.



Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA

Le Service de prévention des accidents dans l'agriculture SPAA est le centre suisse de compétence pour la sécurité au travail et la protection de la santé dans l'agriculture et les domaines connexes. Il a pour mission de réduire le nombre d'accidents et de blessures graves ainsi que de promouvoir la santé et la sécurité dans l'ensemble des exploitations agricoles du pays. Le SPAA a été fondé par l'Union suisse des paysans ainsi que d'autres associations professionnelles et des assurances. Il est actif dans toute la Suisse, avec des sites à Strengelbach (AG), Posieux (FR) et Cresciano (TI).



Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies ainsi que des dommages qu'ils causent aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif. Son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.